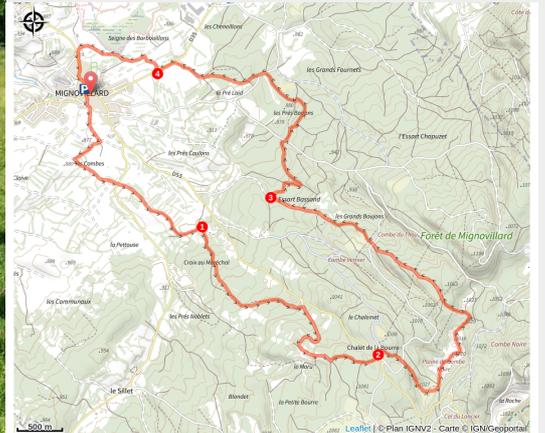


La Bourre - 37B

Champagnole Nozeroy Jura - Mignovillard



Vététistes dans le Haut-Jura (© Guillaume Condat/Jura Tourisme)



Au départ de Mignovillard, le circuit de la Bourre rejoint le chalet du même nom bien connu l'hiver par les skieurs de fond. Il parcourt ensuite la Combe Noire, réputée par les basses températures pouvant y être relevées tout au long de l'année et sa végétation atypique comme les pins à crochets. Le retour présente l'avantage d'être descendant et sans grande difficulté.

Suivre le balisage n°37 bleu

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 1 h 30

Longueur : 16.8 km

Dénivelé positif : 382 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Naturel

Itinéraire

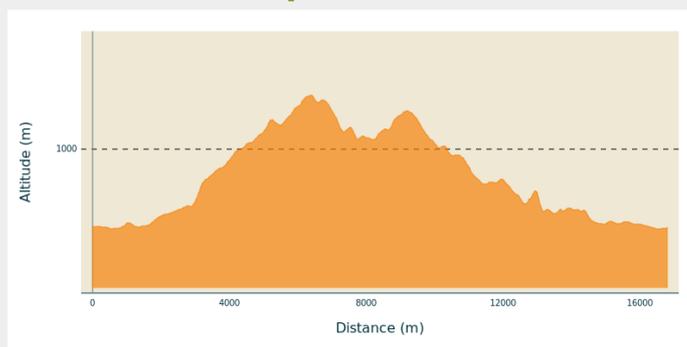
Départ : Mignovillard

Arrivée : Mignovillard

Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Mignovillard

Profil altimétrique

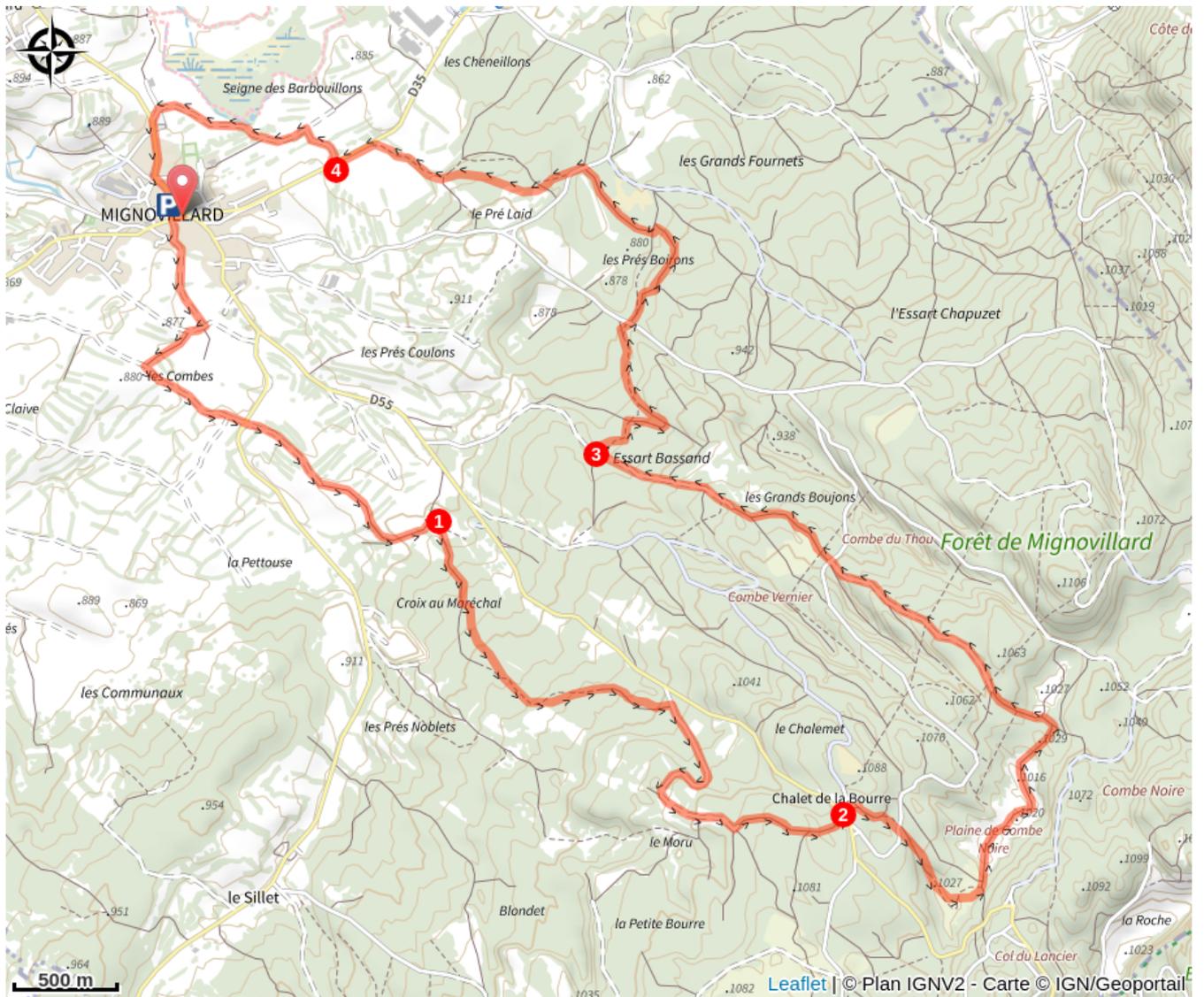


Altitude min 865 m Altitude max 1091 m

Du carrefour au centre de **MIGNOVILLARD**, parcourir 50 m en direction de Nozeroy et bifurquer à gauche dans la rue des Champs. Suivre le balisage menant au poteau **Les Combes haut**. Prendre à gauche et traverser la D 340 peu après le poteau **Les Combes bas**. Poursuivre tout droit jusqu'à **Sur l'Eolienne** (poteau). Le chemin bifurque à gauche et mène non loin au poteau la **Croix Maréchal**.

1. Du poteau **Croix Maréchal**, monter à droite un chemin dans les pâturages. Suivre soigneusement le balisage jusqu'à rejoindre une petite route que l'on suit à droite jusqu'au poteau **Le Moru**. Poursuivre ensuite jusqu'au **CHALET DE LA BOURRE** (D 55, parking, aire de pique-nique).
2. Du **CHALET DE LA BOURRE**, au fond à droite du parking partir par un sentier herbeux menant au poteau **Derrière le Chalet**. Poursuivre tout droit et descendre dans la **Combe Noire** et parcourir celle-ci. Aux poteaux **Grande Plaine** - puis **Petite Plaine** - de **Combe Noire**, bifurquer à gauche et rejoindre un large chemin forestier, au poteau **Combe de Thou**. Descendre longuement celui-ci jusqu'à parvenir au poteau **Essart Bassand**.
3. Au poteau **Essart Bassand**, veiller à prendre à droite un chemin d'exploitation forestière pouvant être malaisé. Suivre soigneusement le balisage jusqu'à rejoindre la D 35.
4. Traverser la D 35 pour emprunter en face un chemin d'exploitation qui contourne le village. Au cimetière, prendre à gauche et rejoindre la route principale menant à l'arrivée.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté (parcours bleu).

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Champagnole, prendre la D471 en direction de Charbonny puis Censeau. Prendre la D107 en direction de Bonnevaux. Tourner à droite pour prendre la D286 en direction de Mignovillard.

Parking conseillé

Parking de la Mairie à Mignovillard

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



i Lieux de renseignement

Maison du Tourisme Champagnole Nozeroy Jura

3 rue Victor Bérard, 39300
CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr

Tel : 03 84 52 43 67

<https://www.cnjtourisme.fr/>

